

VILLE DE MUTZIG

ARRETE MUNICIPAL

PORTANT SUR L'INSTAURATION D'UN SENS UNIQUE RUE BOUCHOTTE

Le Maire de la ville de MUTZIG

Vu l'article L2211-1 et L2213-1 suivants du Code des Collectivités Territoriales relatif aux pouvoirs de Police du Maire en matière de circulation à l'intérieur des agglomérations

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I – quatrième partie – signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 et modifiée le 6 novembre 1992.

Vu le code de la route

Considérant, que pour des raisons de fluidité de la circulation, il est nécessaire d'instaurer un sens unique de circulation rue Bouchotte

Considérant que pour des raisons de sécurité publique, il y a lieu de réglementer la circulation routière dans cette portion de voie en raison de son infrastructure .

ARRETE,

Article 1°: Dans l'agglomération, un sens unique de circulation sera instauré, rue Bouchotte, (tronçon rue du Mal Foch - rue Haute) dans le sens : SUD – NORD.

Article 2°: Pour des raisons d'accessibilité des secours, le stationnement sera interdit et considéré comme gênant dans ladite rue.

Article 3°: La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle – quatrième partie – signalisation de prescription – sera mise en place par les services techniques de la commune de MUTZIG.

Article 4°: Les dispositions définies par les articles 1 et 2 prendront effet le jour de la mise en place de l'ensemble de la signalisation prévue à l'article 3 ci-dessus.

Article 5°: Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6°: Les services de la Gendarmerie Nationale et de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera transmise :

- à M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de MOLSHEIM
- aux services Techniques de la ville de MUTZIG
- à la Police municipale
- à l'affichage
- aux riverains
- aux archives

A MUTZIG, le 08/02/2023

Jean Luc SCHICKLE

Maire de MUTZIG

